

ÉVACUATION DES HABITANTS DE LA VIEILLE VILLE DE CONSTANTINE

La réhabilitation du site commence sur fond de protestation

Hier, le service d'urbanisme de la commune de Constantine, soutenu par les forces de l'ordre, a procédé à l'évacuation de dix familles qui habitent des immeubles longeant l'ex-rue Perrégaux, au centre de la vieille ville. Une opération qui s'inscrit, avance un responsable de cette circonscription, dans le cadre du projet de réhabilitation de ce site.

«On nous a jetés à la rue sans aucun préavis ni mise en demeure», ont souligné les riverains concernés, d'autant, déplorent-ils, que les autorités locales ne leur ont pas, pour ainsi dire, attribué des logements ou, au moins, proposé une solution de substitution comme par exemple, leur réserver des locaux où ils peuvent se réfugier. Cette opération, la deuxième du genre, touche, en effet, quatre immeubles dont la maison n° 37 qui abrite, à elle seule, cinq familles, la maison n° 15 (3 familles), la n° 25 et la n° 9 (une famille chacune).

Néanmoins, le directeur de l'urbanisme de la commune a indiqué que les habitants de l'immeuble n° 37 ont bénéficié d'un délai de 24 heures pour trouver un refuge en attendant l'achèvement des travaux de réhabilitation pour regagner leurs demeures, et ce parce que ces derniers, même s'ils ne sont pas propriétaires, ont prouvé qu'ils occupaient les lieux depuis de longues années. «Nous allons les prendre en charge, s'ils ne trouvent pas de refuge une fois le délai expiré, comme c'était le cas auparavant pour les habitants des immeubles n° 12 et 19», a dit ce responsable qui a affirmé que la dernière mise en demeure date du 1^{er} juillet.

«Qu'ils prouvent d'abord le fait qu'ils nous ont avisé et justifient ensuite leur attitude de venir casser nos portes à l'aide de pioches sans aucun avertissement», assène une dame de cette maison, avant d'être suivie par un voisin : «On ne nous a pas parlé de ce délai de 24 heures. C'est une invention de dernière minute. Où pouvons-nous aller avec nos enfants ? Où pouvons-nous mettre nos meubles ? En tout état de cause, leur attitude n'inspire pas la confiance.» Les occupants des autres maisons, ajoute le même responsable de la commune, ont squatté les lieux et n'ont pas, par conséquent, le droit au relogement, d'autant que ces maisons sont dans un état de délabrement avancé et constituent une menace pour ces gens.

«Nous n'avons pas d'autre refuge et nous allons regagner ces maisons», a déclaré un sexagénaire, handicapé de son état, et qui affirme avoir été «expulsé» avec ses enfants en plein hiver avant de revenir après que sa famille eut passé plus d'un mois chez des parents de sa femme à Annaba alors qu'il était hospitalisé. Enfin, l'opération s'est déroulée sans incident majeur mais n'empêche que l'évacuation d'autres familles, au fur et à mesure de la réhabilitation de la vieille ville, ne provoquera pas la grogne populaire à partir du moment où le wali, dans ses déclarations relatives à ce sujet, avait promis de reloger les ayants droit pendant la période des travaux devant être effectués sur tout immeuble concerné par l'opération. Il convient également de signaler que la vieille ville a vu l'intrusion de plusieurs squatteurs et sans-abris au fil des années, ce qui l'a transformée en un véritable bidonville. Toute opération de réhabilitation devrait nécessairement passer par le règlement de ce problème parce que, même si les occupants de ces immeubles ne sont pas propriétaires ou locataires, ils ne peuvent prouver ce qui leur revient de droit. Ils sont citoyens algériens et ont droit à un logement.

Liyas Hallas

OUVERTURE DU PROCÈS EN APPEL SUR LE SÉISME DE BOUMERDÈS

Des absences et des interrogations

Le procès en appel sur le séisme de Boumerdès a débuté hier matin par le constat de nombreuses absences. Dans ce dossier, les prévenus répondront, pour la seconde fois, d'accusations d'homicide involontaire, de blessures involontaires, de falsification, de non-application de la réglementation en matière de construction, de négligences et de laisser-aller.

Parmi les 38 accusés appelés à la barre, trois d'entre eux n'ont pas répondu. Boulakakez est décédé. Harani Abdelkader, condamné en première instance à trois années de prison ferme est considéré comme étant en fuite. Le troisième prévenu absent est M. Ziadi, cadre chargé de la promotion immobilière auprès de la SNTF. Nous avons relevé également que la majorité des victimes ne s'est pas présentée le premier jour. Les experts désignés par la justice et ceux faisant partie des deux fameuses commissions ministérielles n'ont pas pareillement donné signe de vie. Par ailleurs, en dépit de l'absence de certains défenseurs, le président du tribunal correctionnel de la cour de Boumerdès, n'a pas reporté ce procès qui entrera dès aujourd'hui dans le vif du sujet. Il sera question de l'interrogation des cadres de l'OPGI de Boumerdès accusés, par la justice, dans les pertes humaines et les dégâts matériels dans plusieurs sites de la wilaya ravagée par le tremblement de terre du 21 mai 2003.

Les observateurs, qui ont suivi l'ouverture de ce procès, se sont interrogés sur ces absences, notamment celles des victimes très nombreuses. Considèrent-elles que les jeux sont déjà faits ? Pas sûr. Si l'on considère, en effet, que le procureur Belhadj Abdelmadjid, du tribunal de Boumerdès avait introduit un appel contre le verdict rendu public par le

président de ce tribunal, Benabdellah Redouane. M. Belhadj avait probablement estimé que le tribunal qui avait jugé en première instance les prévenus était trop clément. Pour rappel, ce tribunal avait rendu public, le 31 juillet 2007, sur la base des articles 429, 288, 289 du code pénal et l'article 77 de la loi portant sur la construction et l'urbanisme, un verdict condamnant 26 personnes, entre autres des ingénieurs, des entrepreneurs, des techniciens de la construction, des cadres de bureaux d'études et d'entreprises publiques et privées à une peine de prison ferme de deux années et 5 000 DA d'amende chacun. Par contre un ex-ingénieur du CTC qui ne s'était pas présenté au procès, s'est vu infliger la peine maximale demandée par le procureur : 3 ans de prison ferme. Quatre maîtres d'ouvrage et trois cadres d'entreprise ont été acquittés. Trois autres prévenus avaient bénéficié de l'abandon des poursuites judiciaires de la part du procureur.

Dans cette affaire qui revient sous les feux de la rampe, il faudrait attendre le début des interrogatoires des prévenus pour déceler le style et la stratégie du procureur de la cour en charge de ce dossier. Cependant, on imagine facilement qu'il poursuivra la tâche de son confrère du tribunal de Boumerdès pour demander l'application des peines requises en première instance.

«Je requiers contre les fautes humaines»

Lors du procès en première instance, M. Belhadj Abdelmadj, procureur du tribunal de Boumerdès avait tout fait pour ne pas tomber dans le piège en matière de responsabilité que partageraient, selon la défense, quelques institutions de l'Etat concernant les pertes humaines et les dégâts matériels causés par le tremblement de terre du 21 mai 2003. Il avait face à lui une défense que menaient certains ténors des barreaux de Tizi-Ouzou et d'Alger qui voulaient effectivement impliquer ces institutions.

La stratégie n'est-elle pas totalement abandonnée. Nous y reviendrons plus haut. «Je ne requiers pas dans un procès sur le séisme mais je le fais sur les effondrements des bâtisses qui ont causé beaucoup de pertes et relatives aux fautes humaines», disait le représentant du parquet. Le nouveau procureur a-t-il d'autres arguments, surtout d'autres documents à faire valoir ?

«On ne juge pas l'ordre divin»

La défense dans ce procès se donne un système qui consiste à dire que l'humain ne peut pas juger ce qui est virtuel. Maître Bourayou nous a longuement exposé son point de vue sur ce procès : «C'est la première fois que l'on juge ce qui est d'ordre divin», dit-il. Selon lui, la justice prend dans cette affaire une mauvaise direction en réduisant un problème d'aménagement du territoire à une problématique judiciaire. Il rappelle en outre que c'est la première fois qu'on délibère sur les compétences des maîtres de l'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des réalisateurs de ces constructions.

«Ce n'est pas une affaire de ciment ! Cette perception de la réalité qui évacue les responsabilités des politiques et des responsables chargés de l'aménagement du territoire est fautive !» s'exclame-t-il.

L'indécision des victimes

Les quelques victimes convoquées par le tribunal et que nous avons approchées sont pour l'heure dans l'expectative. Elles se montrent réservées sur l'issue de ce procès. Certaines d'entre elles se contentent de nous rappeler leurs revendications en matière de relogement. Une seule, qui a perdu son fils, affirme avoir exigé lors du premier procès 5 millions de dommages et intérêts. «Je ne sais pas pourquoi je suis convoqué», affirme Y. Fodil 50 ans qui a perdu à la cité 210 logements sociaux de Tidjelabine son fils Amine, âgé alors de 4 ans et 4 mois, tenait-il à préciser avant de nous rappeler sa demande de dommages citée plus haut. Son compagnon qui a perdu également un fils dans la même cité veut parler plus tard.

Une dame et deux messieurs sont venus de Dellys. Ils habitaient la fameuse cité où sont mortes 103 personnes dont 80% célébraient un mariage.

Nos trois vis-à-vis ne déplorent heureusement pas de victimes humaines : «Nous avons perdu nos logements. L'Etat nous a relogés mais nous n'avons aucun document ni garantie concernant nos habitations», dit la dame qui estime que le tremblement de terre relève de la volonté divine (Kadr Allah).

Son voisin insiste sur la mauvaise qualité de ces logements occupés seulement 45 jours avant leur effondrement faisant autant de victimes.

Abachi L.

TIZI-OUZOU

Ouverture, aujourd'hui, du procès de l'assassinat de Matoub Lounès

Le procès de l'assassinat du chanteur engagé et militant de la cause identitaire et de la démocratie, Matoub Lounès, assassiné il y a dix ans le 25 juin 1998, s'ouvre aujourd'hui au tribunal de Tizi-Ouzou, après plusieurs annonces qui sont restées sans suite.

Sur une liste d'une dizaine de noms de terroristes répertoriés par l'arrêt de renvoi comme étant missionnés par le GSPC de Hassan Hattab et cités comme étant directement impliqués dans l'assassinat du chanteur Matoub Lounès,

deux mis en cause, Chenoui Mahieddine, dit Abdelhak, âgés de 33 ans à l'époque des faits, et Medjnoun Malek âgé de 24 ans à la même époque, actuellement incarcérés et inculpés dans le cadre de cette affaire, seront appelés à comparaître au procès qui s'ouvre aujourd'hui.

Six parmi les terroristes mis en cause et cités par les enquêteurs sont déclarés en fuite et deux autres sont également déclarés éliminés dans le cadre de la lutte antiterroriste. Selon le document de la chambre d'accusation, les aveux du terroriste Toukoudji Ramdane, alias Mounir qui s'est rendu aux services de sécurité, ont permis aux

enquêteurs de privilégier et de s'orienter vers la piste de l'assassinat terroriste malgré les dénégations des proches de la victime qui refusent de croire à une telle lecture des événements, allant jusqu'à rejeter les conclusions des enquêteurs, réclamant même la réouverture de l'instruction.

Le procès à retentissement médiatique et politique qui s'ouvre aujourd'hui va certainement démarquer sur une bataille de procédures qui verra la partie plaignante réitérer ses nombreuses demandes qu'elle considère comme étant nécessaires à l'éclatement de la vérité.

S. A. M.

IL SERA CONSTRUIT À KOUBA SUR LE BUDGET DE L'ÉTAT

1,33 milliard de dinars dégagés pour le nouveau Lycée international

Pas moins de 1,33 milliard de dinars seront consacrés pour la construction du nouveau Lycée international d'Alger. Le projet, qui sera implanté dans la commune de Kouba, a été évoqué hier lors des travaux de la session ordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya d'Alger tenus au niveau de la salle de conférences de l'ex-CPVA. Ce lycée fait partie d'un grand ensemble scolaire offrant près de 2 000 places pédagogiques.

Lotfi Mérad – Alger (Le Soir) – L'établissement, d'une capacité de 1 000 places, sera construit sur budget d'équipement de l'Etat et assurera l'enseignement pour les trois paliers scolaires (primaire, moyen et secondaire). Il est destiné à accueillir les enfants des diplomates en poste à Alger, de la communauté étrangère et des expatriés et autres investisseurs étrangers travaillant

en Algérie. Les études relatives à ce projet ont été achevées et le marché est en cours d'attribution.

Outre le nouveau lycée international, l'ensemble scolaire comptera également une crèche de 40 places, une école primaire de 360 places, un collège de 600 places, un internat de 376 lits, 8 logements de fonction, une piscine, une salle de sport, une bibliothèque, des labora-

toires et un terrain de football.

Ce projet entre dans le cadre du renforcement des infrastructures pédagogiques et d'enseignement supérieur au niveau de la wilaya d'Alger.

La capitale verra, en effet, la construction de deux nouvelles facultés à l'horizon 2010 pour un coût global de 7 milliards de dinars. Il s'agit d'une faculté de droit à Bir-Mourad-Raïs et une autre des sciences médicales (médecine, pharmacie et chirurgie dentaire) à Ben Aknoun. Ces deux facultés auront une capacité de 10 000 places pédagogiques chacune. A ces deux structures, s'ajoute la construction de la faculté de l'infor-

mation et de la communication à Hydra de 2 000 places pédagogiques pour un coût global de 750 millions de dinars et de l'institut supérieur du commerce de 1 000 places à Hydra pour un montant de 650 millions de dinars.

La réception de ces deux structures universitaires est prévue pour octobre de l'année en cours.

Notons, enfin, que les travaux de la session ordinaire de l'APW d'Alger se poursuivront aujourd'hui avec l'étude et l'adoption du projet du budget complémentaire de l'année 2008 ainsi que l'étude et l'adoption du projet de récupération des terres agricoles appartenant à l'Etat.

L. M.